Le 6e jour de febvrier, un jour de dimanche gras de la mesme année 1622, messire Jean du Puy, prestre de Marsigny en Beaujolois, print possession de la cure de Saint-Bonnet, laquelle luy fut remise par messire Estienne, lequel n'en jouit environ qu'une année. Ledit messire Jean du Puy, après avoir pris possession et fait une prédication en ceste ville, s'en alla prescher le caresme à Montbrison.

Le dimanche suyvant, 13° de febvrier de la mesme année, mourut M. Bourgin, en son vivant procureur du roy en la chastellenie royale de Saint-Bonnet, après avoir été travaillé assez longtemps d'un asthme provenant d'une difluxion sur la poitrine. Ledit Bourgin estant sans enfant, fit héritier un jeune garçon, nommé Gueydet, fils du procureur Gueydet de Montbrison et d'une sienne niepce. On luy trouva en une cachette, dans sa cave, huit cents escus d'or et d'argent, outre plusieurs obligations. Dieu luy fasse miséricorde. Il fonda la prédication de l'Avent.

Quelque temps après mourut M. Dupin, procureur d'office de Montarcher, atteint de la mesme maladie que M. Bourgin.

Le 9º juin de la mesme année, sur les 6 heures du soir, arrivèrent en ceste ville la révérende mère Françoise et sœur Annonciade, religieuses de Sainte-Ursule du couvent de Lyon, pour donner l'habit à quelques filles dévotes, lesquelles s'estoient enfermées depuis la bénédiction de leur chapelle et avoient pratiqué les exercices de religion sous la conduite de M. Boyer, prestre de Saint-Bonnet. La susdite mère Françoise leur donna l'habit le troisième jour de juillet, un jour de dimanche. Il y avoit grande affluence de peuple. Celles qui prinrent l'habit furent : Sœur Marguerite Ollier de Tirange, sœur Germaine d'Aurelle de Danizet, sœur Marie Peyrichon, de Saint-Bonnet, sœur Antoinette Boyer, ma cousine, de Saint-Bonnet, sœur Antoinette Bergier, de Nurolz, sœur Marie Martin, de Saint-Pal, sœur Geneviève Malley, de Luriec, ma cousine, sœur Anne Faure, de Saint-Rambert, sœur Marie Dupin de Bas, sœur Alyse, sœur Damienne, de Danizet, sœur Françoise Alexis de Saint-Bonnet.